

## Note synthétique PST

### Qu'est-ce que le PST ?

Chaque année, l'Agence nationale du Sport accompagne près de 30 000 associations locales pour mener des actions en faveur du développement des pratiques sportives.

En 2022, plus de 76 M€ sont consacrés à la mise en œuvre des projets sportifs territoriaux (PST). Ces crédits, gérés par les services déconcentrés de l'État (DRAJES, DSDEN, SDJES), visent à financer l'emploi, l'apprentissage, les dispositifs « J'apprends à nager » et « Aisance aquatique » ainsi des actions liées à la lutte contre toutes formes de violences dans le sport, à la promotion du sport-santé...

### Qui est éligible au dispositif ?

Les structures éligibles sont notamment :

1. Les clubs et associations sportives dont les associations affiliées à des fédérations sportives ou groupements sportifs agréés par l'Etat ;
2. Les ligues ou comités régionaux et les comités départementaux des fédérations sportives.

### Quels projets sont éligibles ?



The infographic is divided into three main sections with a blue and red background. The left section, titled 'UN PANEL D'AIDES', features a golf club and ball. The middle section, titled 'Apprentissage', shows a tennis racket and ball. The right section, titled 'Emplois « 1 jeune 1 solution »', shows a running track. A vertical red bar on the far right contains the text 'POLE DEVELOPPEMENT DES PRACTIQUES'.

**UN PANEL D'AIDES**

**Apprentissage**

6 K€ max / apprenti

ouverture aux étudiant-es STAPS

**Emplois Agence  
1 ou 3 ans**

12K €/poste/ an

**Emplois « 1 jeune 1 solution »**

1 an

10 K€ / poste

- 30 ans

**Exclusivement créations d'emplois**

POLE DEVELOPPEMENT DES PRACTIQUES

§

## PLAN DE PRÉVENTION DES NOYADES

**RÉFÉRENTE :**  
[VIRGINIE.LAMOTTE@AG ENCEDUSPORT.FR](mailto:VIRGINIE.LAMOTTE@AG ENCEDUSPORT.FR)

### « J'apprends à nager »

Stage d'apprentissage de la natation  
 Enfants de 6 à 12 ans  
 Adultes de plus de 45 ans ne sachant pas nager  
 Décloisonné jusqu'à 14 ans pour les enfants en situation de handicap  
 Enfants résidant prioritairement en territoires prioritaires (QPV/ZRR)  
*8-10 séances*

### « Aisance aquatique »

Stage d'apprentissage de l'aisance aquatique  
 Enfants de 4 à 6 ans  
 Décloisonné jusqu'à 10 ans pour les enfants en situation de handicap  
 Enfants résidant prioritairement en territoires prioritaires (QPV/ZRR)  
*8-10 séances / format massé sans dispositif de flottaison  
 Appréhension de la profondeur*



➤ **Emploi et professionnalisation**

Seront privilégiés les emplois qui s'inscriront dans un ou plusieurs objectifs de développement poursuivis en 2022 (liste non exhaustive) :

- La réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive (publics cibles [féminines, jeunes, seniors, personnes souffrant de maladies chroniques ou d'affections de longue durée,...] en territoires carencés [urbains et ruraux]) ;
- Le développement de la pratique sportive et de l'encadrement pour les femmes et les jeunes filles ;
- Le développement des activités physiques et sportives accessibles aux personnes en situation de handicap ;
- L'accompagnement des politiques d'accueil de scolaires ;
- La promotion du sport-santé et du sport en entreprise ;
- La mutualisation des emplois via les groupements d'employeurs et les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) 7 ;
- La prévention des noyades, le développement de l'aisance aquatique et le développement du « savoir rouler à vélo » ;
- La promotion des actions citoyennes autour des valeurs et principes de la République et de prévention des replis communautaires.

Focus : [PLAN « # 1 JEUNE 1 SOLUTION »](#)



- Plan « prévention des noyades et développement de l'Aisance aquatique »
  - Actions d'apprentissage de l'aisance aquatique à destination d'enfants de 4 à 6 ans (désignée sous le terme de « classe bleue » sur le temps scolaire ;
  - Organisation de formations à l'encadrement de l'aisance aquatique ;
  - Dispositif « J'apprends à nager ».

- Déploiement des projets sportifs territoriaux

Le projet sportif territorial (PST) a notamment pour objet :

- Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire ;
- Le développement du sport de haut niveau ;
- Le développement du sport professionnel ;
- La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants ;
- La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives ;
- Le développement des activités physiques et sportives adaptées aux personnes en situation de handicap.

- Ultramarins

Une attention particulière est portée pour les territoires ultramarins ( Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Corse, Polynésie Française, Saint Pierre et Miquelon) avec une enveloppe dédiée de 4,5M€.

### **Comment déposer un dossier ?**

Nous vous invitons à vous rapprocher des Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) de votre région et les Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) de votre département pour connaître les actions éligibles au titre des PST et les dates de campagne, différentes selon les dispositifs et les régions.

### **Qui sont les référents locaux ?**

Cliquez [ici](#) pour accéder à l'annuaire.